



MAIRIE DE VILLERS-SUR-MER  
Département du Calvados

1027-2027

MILLÉNAIRE

Guillaume LE CONQUÉRANT

**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU  
TITRE DE L'ANNEE 2026**

7 Rue du Général de Gaulle  
14640 Villers-sur-Mer

Le Maire de VILLERS SUR MER

Standard : 02 31 14 65 00 Le code général de la fonction publique,

mairie@villers.fr

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2 du 02-09-2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 3 octobre 2023,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

**Avancement au grade de : Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe**

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LEFORT Jordan	Adjoint technique	18/04/2026
ZAMBETTA Ornella	Adjoint technique	01/03/2026

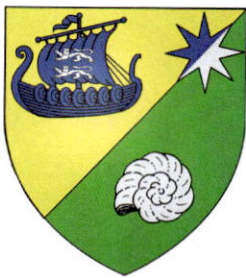
**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à VILLERS SUR MER, le 11 mars 2026

Le Maire

Chhun-na LENGART

Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté  
peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif dans un  
délai de deux mois à compter de  
la présente notification.  
Le Tribunal Administratif peut  
aussi être saisi par l'application  
informatique « Télérecours  
Citoyens » accessible par le site  
internet www.telerecours.fr



MAIRIE DE VILLERS-SUR-MER  
Département du Calvados

1027-2027

MILLÉNAIRE

Guillaume LE CONQUÉRANT

**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU  
TITRE DE L'ANNEE 2026**

7 Rue du Général de Gaulle  
14640 Villers-sur-Mer

Le Maire de VILLERS SUR MER

Standard : 02 31 14 65 00 code général de la fonction publique,

mairie@villers.fr

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2 du 02-09-2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 3 octobre 2023,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

**Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal**

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
PERCHEY Dominique	Agent de maîtrise	01/03/2026
PLOUVIEZ Claude	Agent de maîtrise	01/05/2026
RIOULT Patricia	Agent de maîtrise	01/03/2026

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à VILLERS SUR MER, le 11 mars 2026

Le Maire

Chhun-na LENGART

Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté  
peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif dans un  
délai de deux mois à compter de  
la présente notification.  
Le Tribunal Administratif peut  
aussi être saisi par l'application  
informatique « Télérecours  
Citoyens » accessible par le site  
internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Notifié le :  
Signature de l'agent :



MAIRIE DE VILLERS-SUR-MER  
Département du Calvados

1027-2027

MILLÉNAIRE

Guillaume LE CONQUÉRANT

**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU  
TITRE DE L'ANNEE 2026**

7 Rue du Général de Gaulle  
14640 Villers-sur-Mer

Le Maire de VILLERS SUR MER

Standard : 02 31 14 65 00 code général de la fonction publique,

mairie@villers.fr

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2 du 02-09-2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 3 octobre 2023,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

**Avancement au grade de : Rédacteur principal de 2ème classe**

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BAILHACHE Florence	Rédacteur	01/05/2026

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à VILLERS SUR MER, le 11 mars 2026

Le Maire

Chhun-na LENGART

Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)